



Résumé non technique
de l'évaluation stratégique environnementale
CPER Auvergne

Mars 2015

SGAR auvergne





Sommaire

1. Le CPER
2. Cohérence du CPER
3. Diagnostic environnemental
4. Analyse des effets notables probables du CPER sur l'environnement
5. Synthèse des effets probables du CPER
6. Mesures Eviter, Réduire, Compenser les effets négatifs
7. Indicateurs et dispositif de suivi
8. Scenario et motifs pour lesquels le scenario de CPER a été retenu
9. Méthodologie de l'évaluation environnementale
10. Conclusion générale de l'évaluation environnementale



1. Le CPER

Le protocole d'accord du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 acte les priorités sur lesquelles l'Etat et la Région s'accordent pour l'avenir de l'Auvergne. **Il a pour objectif de répondre aux enjeux de croissance durable, d'innovation et de développement de l'emploi pour les six prochaines années** : il est l'un des outils majeurs d'action de l'Etat et de la Région, aux côtés des fonds structurels européens et des crédits du Programme d'Investissement d'Avenir. Ce CPER doit permettre de favoriser les investissements pour élever le niveau d'équipement du territoire auvergnat.

Le cadrage national prévoit six volets thématiques et un volet territorial :

-  **MM** Mobilité multimodale,
-  **ESRI** Enseignement supérieur, recherche et innovation,
-  **TEE** Transition écologique et énergétique,
-  **NUM** Numérique,
-  **IFAUF** Innovation, filières d'avenir et usines du futur,
-  **EM** Emploi, volet transversal à toutes les autres thématiques,
-  **TERR** Territorial, qui s'articule avec la stratégie territoriale.

2. Cohérence du CPER

La cohérence interne du CPER est avérée. En effet, la priorité relative à la transition écologique et énergétique est bien prise en compte, au-delà du volet « TEE », dans les volets « Emploi » et volet « Numérique ».

Le niveau d'efficacité de la mise en œuvre du CPER sera, lui, jugé a posteriori car il dépend principalement du nombre effectif d'opérations mises en œuvre et respectant les plus forts critères de préservation de l'environnement (éco-conditionnalité) fixés.

La cohérence externe est assurée avec l'articulation ou la prise en compte de nombreux plans et programmes nationaux et régionaux dont notamment le programme opérationnel FEDER-FSE, le Plan Loire, le PO FEDER Loire-Bretagne et le CPIER Loire. La cohérence avec les CPER limitrophes est assurée a minima sur les projets communs (Languedoc-Roussillon) ou de façon plus large en prévision de la fusion des régions (Rhône-Alpes).

Le CPER prend en compte aussi les différents schémas régionaux : SRADDT, SRCAE, SRCE, SDAGE, Plan régional Santé Environnement.

3. Diagnostic environnemental

Ce chapitre présente un état des lieux de l'environnement de la région Auvergne à partir duquel sont définis un scénario d'évolution tendancielle du territoire ainsi que les principaux enjeux environnementaux. L'analyse des effets du CPER sur l'environnement est menée à partir des enjeux



identifiés. Ces enjeux sont repris dans le tableau de l'impact du CPER sur les tendances évolutives.

4. Analyse des effets notables probables du CPER sur l'environnement

Des travaux d'analyse des volets du CPER, il ressort que **le risque d'impacts environnementaux négatifs des actions prévues par le contrat est réel mais globalement limité** (car circonscrit à certains volets). Par ailleurs, une certaine incertitude est liée au nombre des projets qui seront concrètement financés et réalisés pendant la période du CPER.

🌀 (--) Volet « **Mobilité multimodale** » **MM** : ce volet présente un risque d'incidences potentielles négatives relativement fort, bien que ce risque puisse être en partie atténué par les mesures retenues en amont des projets et par les réglementations fortes encadrant ce type d'opérations (études d'impact assorties de mesures ERC, le cas échéant,...). Il pourra impacter plusieurs dimensions environnementales à travers la réalisation de ses projets :

- **Sous volet routier** : incidences liées aux chantiers, en termes de consommation d'espaces et d'artificialisation des sols, de matières premières et production de déchets, consommations énergétiques et émissions de GES,

dérangement de la biodiversité, modification des paysages,...

Les opérations relatives aux transports routiers et au trafic lié pourront avoir un impact potentiellement négatif sur le climat : émissions de GES, consommation énergétique,... D'autres risques d'impacts seront par contre atténués localement (écarter le trafic dense des centres villes et ainsi limiter l'exposition des populations aux risques, aux pollutions et aux nuisances sonores...) mais reportés sur d'autres secteurs.

- **Sous-volet ferroviaire** : les projets ferroviaires auront principalement des impacts positifs via leurs objectifs de report modal (limitation des émissions de GES,...).

🌀 (-) Les volets « Enseignement supérieur Recherche Innovation » **ESRI**, « Filières d'avenir, Usine du futur » **IFAU** « Numérique » **NUM** présentent un **risque potentiel d'incidences négatives** lié à la réalisation des projets (constructions, ondes électromagnétiques, ...).

(++) Mais, ces volets auront parallèlement un **impact positif** sur les ressources énergétiques pour les deux premiers, et sur l'air avec des émissions GES évitées (déplacements limités ou adaptés).

🌀 (+++) **Le volet « Transition écologique et énergétique » TEE**, le volet à vocation environnementale du CPER, présente un risque limité d'incidences négatives notamment pour les émissions de radon lors des rénovations de bâtiments mais **sera essentiellement porteur de nombreux impacts positifs à long**



SGAR Auvergne

terme. Les opérations retenues dans les différents champs d'action seront bénéfiques à l'environnement en termes de prise en compte des milieux et des continuités écologiques, de développement des énergies renouvelables, de prévention des risques naturels, etc.

❷ **(0) Deux volets, enfin, sont relativement neutres** du point de vue de leurs effets :

- volet « Territorial »
- Volet « Emploi ».

Le CPER ayant pour objectif de mettre en cohérence les différentes politiques existantes par ailleurs et à contribuer à leur financement, il contribue principalement aux effets des plans et projets qui dépendent d'autres programmes ou schémas.

(++) Plus globalement, **le CPER aura un effet probable positif sur les enjeux environnementaux** par la mise en cohérence des politiques et des financements publics et par l'exemplarité des projets portés en termes de transition énergétique et écologique.

Zoom sur l'impact global du CPER sur le réseau Natura 2000



- **(+)** **positif** à travers le volet « transition écologique et énergétique » **TEE** dont les orientations globales sont favorables à la biodiversité.
- **(?)** **Incertain** à travers principalement le volet « Mobilité multimodale » **MM** ainsi que les autres car l'impact des orientations prises dépendra pour beaucoup des projets concrètement mis en œuvre (risques d'incidences notamment liées aux constructions).

Le CPER aura donc des effets sur le réseau Natura 2000 principalement au travers de la sélection des projets en vue de leur financement. C'est donc bien la contribution du CPER aux orientations qu'il reprend dans les différents schémas régionaux et sa contribution au financement de projets qui aura un impact indirect sur le réseau Natura 2000.

L'approbation du CPER n'exonère pas les futurs porteurs de projets, de la mise en œuvre des procédures réglementaires applicables : autorisation loi sur l'eau, réglementation ICPE, etc. A ce titre, chacun des projets mis en œuvre dans le cadre du contrat de plan sera individuellement soumis à cette évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Cette dernière devra démontrer, à l'échelle de chaque projet, l'absence d'effet notable sur les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés.



5. Synthèse des effets probables du CPER 2015 - 2020 sur l'environnement en Auvergne

Voici, présenté dans le tableau suivant :

- 🔄 le résumé des effets notables probables du CPER sur les enjeux environnementaux de l'Auvergne,
- 🔄 et le résultat attendu sur l'inflexion ou l'amplification des tendances évolutives.



Thématiques environnementales	Tendances d'évolution sans mise en œuvre du CPER	Ampleur (en fonction des secteurs touchés et des financements alloués aux opérations impactantes)	Effets du CPER sur les tendances évolutives
Biodiversité	Négatives : enrichissements sur des sols pauvres ou enclavés et aux déboisements de forêts, au changement de pratiques agricoles, à l'artificialisation de l'espace, des cours d'eau et à la fréquentation touristique, à l'éclairage nocturne, à la prolifération d'espèces invasives, la progression des espèces d'affinité méditerranéenne. Risque d'évolution de la répartition des essences forestières.	--	Contribution à l'accentuation de la tendance négative liée notamment aux constructions, à l'artificialisation, au développement du tourisme
	Positives : Amélioration des connaissances, Mise en place d'outil de gestion ou préservation (SRCE, PNR,...),...	++	Contribution à la tendance positive Contribution à l'amélioration des connaissances
Eau (qualité)	Négatives : augmentation des points de contrôle présentant une eau impropre à la consommation avant traitement et des zones vulnérables. Eutrophisation de certains plans d'eau (bassin Loire-Allier, Cantal), tandis que les rejets d'assainissement sont d'autres sources de polluants à prendre en compte. Positives : Lutte contre les pollutions diffuses et les espèces envahissantes. Le PRSE2, identifie « la protection des ressources pour la consommation humaine » comme enjeu déterminant. Les 2 PNR, enfin, font de l'eau un enjeu majeur en matière de gestion et d'exploitation des ressources.	+	Atténuation au moins ponctuelle de la tendance négative (assainissement rejets autoroute,...) Contribution à la tendance positive
Eau (quantité)	Négatives : déficits ponctuels liés à la conjonction d'une diminution des précipitations et de prélèvements trop importants Positives : des outils de prise en compte et en vue de l'amélioration des ressources, de la gouvernance sont mis en place : SDAGE/SAGE/TVB...	+	Contribution à l'inflexion de la tendance négative (atténuation des effets du changement climatique du volet TEE) Contribution à la tendance positive par la cohérence avec les SDAGE
Qualité des sols	Négative : Les activités humaines (agriculture, sylviculture, artificialisation...) sont susceptibles d'altérer la qualité écologique des sols. Positive : L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification doit permettre la limitation de la consommation des espaces agricoles.	-	Accentuation de la tendance négative
	Sols pollués : Positives : une tendance à la baisse du nombre de sites pollués, qui reste à confirmer.	0	neutre
Air	La qualité de l'air en Auvergne est donc globalement stable , sauf sur quelques sites qui connaissent très ponctuellement des pics de pollutions (Aurillac,...), en lien avec les déplacements de masses d'air et d'autres phénomènes météorologiques ponctuels,...	+	Contribution à l'amélioration de la tendance par la mobilité durable mais tendance négative liée à la facilitation des déplacements routiers dans le même temps
Espaces non urbanisés	Négative : artificialisation croissante de l'espace avec une hausse de la surface artificialisée.	--	Accentuation de la tendance à l'artificialisation liée au routier, atténuation moindre liée à la densification urbaine et à la rénovation de bâtiments
Energie	CONSOMMATION Négatives : la consommation d'énergie connaît une croissance continue pour l'essentiel imputable au bâtiment et aux transports. Positives : le développement raisonné des énergies renouvelables	++	Contribution à l'inflexion de la tendance négative et accentuation de la tendance au développement des énergies renouvelables malgré la consommation liée au développement du numérique



Thématiques environnementales	Tendances d'évolution sans mise en œuvre du CPER	Ampleur	Effets du CPER sur les tendances évolutives
Matières premières et déchets	Matières premières : Négatives : Globalement, la consommation de matériaux de carrières reste forte en région, en lien d'une part avec la faible densité qui renforce le besoin d'infrastructures de transport et d'autre part avec l'étalement urbain (matériaux de construction). Positive : Des outils de décision ont été mis en œuvre à travers les Schémas départementaux de carrière (actuellement, les 4 Départements bénéficient d'un SDC approuvé, en cours de révision pour le Puy-de-Dôme).	-	Accentuation de la tendance négative concernant les matériaux de carrières
	Déchets : Positive : tendance a priori à la baisse de la production de déchets. Concernant leur valorisation énergétique, un seul centre d'incinération des déchets ménagers fonctionnait en 2012 en région.	++	Accentuation de la tendance à la baisse de la production sauf peut-être pour les déchets électroniques
Risques et santé	Risques naturels et technologiques : Négatives : Quels qu'ils soient, les risques naturels et technologiques sont potentiellement aggravés par l'artificialisation des sols et l'extension des périphéries (Clermont, Thiers, Riom, Montluçon,...) ; ainsi que par les effets du changement climatiques.	-	Accentuation de la tendance négative liée à l'artificialisation des sols et l'extension des périphéries
	Sols pollués : Positives : en 2013, la même base en répertorie 75 (soit 1,5% du total français). Cela traduit une tendance à la baisse, qui reste à confirmer.	0	Neutre
	Bruit : Positive : Des actions sont déjà menées : identification des points noirs sur le réseau ferré par RFF en 2007, programme défini par l'Observatoire régional du bruit, orientations pointées par le PRSE2, Négative : L'augmentation du trafic routier continuera à engendrer plus de bruit.	-	Accentuation de la tendance négative
	Radon : tendance neutre	-	Les risques liés aux émanations de radon vont tendre à augmenter
	Champs électromagnétiques, ondes : Négative : avec l'augmentation des infrastructures, des antennes et de leur utilisation. Cependant les effets sanitaires ne sont pas encore totalement connus.	-	Accentuation de la tendance négative
	Allergies : Négative : développement lié aux effets du changement climatique Positive : avec la mise en place des trames vertes et bleues qui prennent en compte le risque d'extension des plantes envahissantes et devraient permettre de résister contre ce phénomène	-	Accentuation de la tendance négative
Paysages	Aménagement et urbanisme : Positives : meilleure prise en compte des paysages notamment dans les documents d'urbanisme	0	Neutre
	Patrimoine paysager : Négatives : les menaces liées aux infrastructures et équipements liés à l'énergie, aux transports, à l'urbanisation et à la pression résidentielle, au tourisme, à l'exploitation des ressources, aux pratiques agricoles	-	Accentuation de la tendance négative
Patrimoine architectural, culturel et archéologique	Négatives : pressions : méconnaissance, développement urbain et économique	+	Contibution à l'inflexion de la tendance négative
Climat	GES : Positive : Une tendance à la baisse	-	Tendance négative par les déplacements, positive par d'autres aspects (renovation, innovation,...)
	Climat : Négatives : augmentation potentielle des températures, diminution potentielle de 10 à 25% des précipitations à l'horizon 2090. Positives : Plan Climat Régional, Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)	+	Contribution de l'amélioration de la tendance positive sur les effets du changement climatique (volet TEE) mais limitée par les effets du volet Mobilité multimodale Contribution à la tendance positive par l'articulation du CPER avec ces schémas



6. Mesures pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs du CPER sur l'environnement

Il a été mis en évidence des risques d'**incidences négatives ou points de vigilance** du CPER sur les enjeux identifiés sur le territoire régional qui nécessitent la mise en place de critères d'éco-conditionnalité pour la sélection des projets et leur priorisation, ainsi que de mesures ou préconisations d'évitement et de réduction.

Les principales mesures concernent le volet TEE « Transition écologique et énergétique », porteur des ambitions environnementales du CPER :

- Privilégier dans la sélection des projets, ceux qui tiennent compte en amont du démantèlement des équipements en fin de vie,
- Intégrer le lien nécessaire avec le SRCE,

- Promouvoir la concertation locale pour que les projets respectent au mieux l'environnement et le cadre de vie local,
- Associer le CSTB et/ou l'ARS aux projets de rénovation notamment dans les secteurs soumis au risque d'émanation de radon,
- Mettre en place des mesures d'écoconditionnalité concernant le choix des projets en fonction de leur impact sur l'artificialisation.

Concernant le volet **MM** mobilité multimodal, les projets routiers et ferrés étant en cours de réalisation, aucune mesure ou critère d'écoconditionnalité ne peut être pris au niveau du CPER.

Exemples de **critères d'écoconditionnalité** retenus par volet du CPER :



Volet CPER	Exemples de critères d'écoconditionnalité
<p>TEE transition écologique et énergétique</p>	<p><u>Efficacité énergétique des bâtiments :</u> Consolidation et développement du réseau des PRIS (Points Rénovation Info Service), articulation avec les plateformes Projets ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique Adoption de la charte de développement durable des Parcs d'Activités (SRCAE) Certification ou labellisation des parcs d'activités stratégiques (SRCAE) <u>Énergies renouvelables (EnR)</u> Critère PIA et ADEME, Potentiel de diffusion de l'innovation, Consolidation et développement du réseau des PRIS (Points Rénovation Info Service), ... <u>Eco-conception et économie de fonctionnalité</u> Diagnostic d'économie circulaire dans le projet <u>Risques inondations (hors CPIER Loire)</u> Inscription dans un programme PAPI (Plan d'Actions de Prévention Inondations) ou label PSR et compatibilité plan de gestion et stratégie locale <u>Autres risques naturels</u> Méthodologie intégrant des considérations écologiques et énergétiques <u>Eau</u> Compatibilité avec le SDAGE et inscription dans le programme de mesures <u>Biodiversité</u> Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...) et projet partenarial <u>Projets territoriaux de développement durable</u> Démarches prévoyant des indicateurs de mesure d'impact, Densité optimale et qualité paysagère, Prestation RGE Etudes</p>
<p>MM mobilité multimodale</p>	<p>Projets en cours : pas de mesure ou critère d'écoconditionnalité Projets à venir : préconisations</p>



<p>NUM numérique</p>	<p>Pour les réseaux hertziens : démarche de conception du projet intégrant une concertation large et prise en compte approfondie intégré »e au projet de la sensibilité aux ondes électromagnétiques Efficacité énergétique du projet Chantier propre et éco-responsable Projet coordonné avec un enfouissement de réseaux Evaluation des GES émis/évités</p>
<p>ESRI enseignement supérieur, recherche et innovation</p>	<p>Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques et desserte du site par des transports en communs performants et développement de mobilités douces Volet valorisation et mutualisation des ressources et synergies locales dans le projet Priorité aux opérations de réhabilitation / démolition sans création de surface supplémentaire</p>
<p>EM emploi, volet transversal à toutes les autres thématiques</p>	<p>Attention particulière portée à la TEE, à l'économie verte, et à l'économie sociale et solidaire dans le projet retenu Prise en compte des métiers porteurs de la TEE ou de l'économie sociale et solidaire Prise en compte de la TEE dans un volet spécifique Existence de dispositifs locaux de soutien aux reconversion/transitions professionnelles des filières impactées par la TEE Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en informations sur l'économie verte</p>
<p>TERR territorial, qui s'articule avec la stratégie territoriale</p>	<p>Respect des Chartes des Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et Livradois-Forez Respect des préconisations des guides (ex : Guide des bonnes pratiques du PNR des Volcans d'Auvergne « nature en poche) Engagement des porteurs de projet à intégrer dans la conduite de projet, quelque soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs du DD Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable ou Agenda 21 Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégiques ((SRCAE, PPA, SRADDTT) Qualité de conception du projet ; Application des principes de l'ERC</p>
<p>IFAUF innovation, filières d'avenir et usines du futur</p>	<p>Aucune condition pour ce volet car il s'agit que d'accompagnement et de soutien à des projets prévus par ailleurs</p>



7. Indicateurs et dispositif de suivi

Le suivi consiste à vérifier si les effets du CPER sur l'environnement sont conformes aux prévisions, de les mesurer ainsi que l'efficacité des mesures. **Le suivi environnemental du CPER pourra s'appuyer sur les instances de pilotage et dispositifs de suivi des plans et programmes avec lesquels il est articulé** (schéma régional climat air énergie, schéma régional de cohérence écologique, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire Bretagne et Adour Garonne).

Voici ci-après le **tableau des indicateurs** de suivi du CPER Auvergne.



Type d'indicateur	Volet	Thématique	Dénomination	Unité	Données d'entrée	Qui renseigne?	Périodicité
Impact	Volet TEE	Biodiversité	Surface de sites Natura 2000 impactée par un projet financé par le CPER (surface faisant l'objet de mesures au titre des incidences N2000) / Surface totale des sites Natura 2000 en Auvergne et Surface de sites Natura 2000 impactée par un projet financé par le CPER (surface faisant l'objet de mesures N2000)/surface totale de la région impactée par un projet financé par le CPER	%	Surface en ha de site Natura 2000 impactée Surface totale en ha du réseau Natura 2000 (non cumulé ZPS / ZSC) en Auvergne	DREAL	A la fin du CPER
Résultat	Volet ESRI	Energie	Energie économisée par la rénovation	Nbre	Nbre de Kwh consommés sur la période du CPER/Nbre de Kwh consommés avant rénovation rapportés au m2	Services instructeurs	Annuelle
Résultat	Volet TEE	Energie/Changement climatique	Nombre de logements sociaux classés E,F,G rénovés grâce à des financements CPER/Nbre de logements sociaux classés E,F,G à rénover, rapporté au taux de financement par le CPER	Nbre	Nombre de logements sociaux classés E,F,G rénovés grâce à des financements CPER : chiffre à récupérer auprès de l'ADEME (?) Nombre de logements sociaux classés E,F,G à rénover : chiffre à récupérer auprès de l'ADEME Taux de financements du CPER : maquette financière	ADEME	Annuelle
Résultat	Volet TEE	Energie/Changement climatique/Ressources naturelles	Evolution du nombre de démarches de territoire (Agenda 21, Villes TEPOS, ...) auxquelles le CPER a apporté un financement	%	Nombre de démarches de territoire financées par le CPER Nbre total de démarches de territoires en 2014 et en 2020	Région	Chiffre 2014 et chiffre 2020
Impact	Volets Num/ESRI/IFAUF/TERR	Ondes électromagnétiques	Evolution du % de surface du territoire couverte par le réseau 4G rapporté au taux de financement du CPER	%	Surface en km2 couverte par le 4G en 2014 Surface en km2 couverte par le 4G en 2015	?	en 2014 et en 2020
Résultat	Volet MM	Qualité de l'air/GES	Evolution du nombre de trajets effectués en transport en commun sur une portion aménagée via des financements du CPER/taux de financement apporté par le CPER et rapporté au taux d'émission de GES/personne en voiture individuelle/ au taux d'émission de GES /personne en transport en commun	%	Nbre de trajets en transport en commun en 2014/Nbre de trajets en transport en commun en 2020 Taux d'émission de GES pour un km en voiture Taux d'émission de GES pour un km en transport en commun	ADEME	Annuelle et en fin de CPER
Impact	Tous volets	Sols, espaces non urbanisés	Contribution du CPER à l'artificialisation des sols : évolution de la surface artificialisée par des projets inscrits au CPER (infrastructures routières, constructions,...)	%	Sommes des surfaces artificialisées par chaque projet/Surface de l'auvergne	DREAL	Taux d'artificialisation des sols en 2014 Taux d'artificialisation des sols en 2020
Résultat	Volet ESRI	Sols/Espace consommé	Nbre de m2 densifiés	Nbre	Surface renouée en m2 grâce à des financements du CPER/nbre de m2 construits, rapportés à la surface prévue pour la modernisation du campus	Université	en fin de CPER
Résultat	Volet Territorial	Toutes les dimensions environnementales	Nbre de contrats et de conventions territoriales signées dans le temps du CPER avec des objectifs environnementaux	Nbre	Nbre de convention à finalité environnementale Nbre de contrat à finalité environnementale	SGAR	Annuelle
Résultat	CPER	Toutes les dimensions environnementales	% d'opérations inscrites au CPER obtenant des financements européens	%	Pour bénéficier de fonds FEDER notamment, les projets doivent répondre aux critères environnementaux (et de développement durable) fixés au niveau européen	SGAR	en fin de CPER
Résultat	CPER	Toutes les dimensions environnementales	% de financement du CPER ayant contribué à l'obtention de fonds européens	%	Montant des opérations ayant obtenu des financements européens et inscrites au CPER Montant total financé par le CPER	SGAR	en fin de CPER
Résultat	CPER	Toutes les dimensions environnementales	Nbre d'opérations éligibles au volet "TEE" (= ayant plus d'incidences positives que négatives sur l'environnement) financées et montant alloué par rapport au montant global du CPER et par rapport au montant prévisionnel du volet "TEE"	Nbre et %	Nbre d'opérations "TEE" Montant alloué aux opérations "TEE" financées Montant total du CPER	SGAR	en fin de CPER
Résultat	Volet TEE	Transversale : Amélioration des connaissances sur l'environnement	Nbre de projets financés par le CPER ayant contribué au SINP et montant alloué/montant prévu	Nbre	Nbre de projets de connaissance Montant alloué à ces projets par le CPER	SGAR/DREAL	Annuelle



8. Scénario et motifs pour lesquels le scénario de CPER a été retenu

Le CPER est le résultat d'une construction itérative, de la concertation et de l'intégration des contraintes des différentes échelles territoriales imbriquées. Des réunions thématiques entre les services de l'Etat et ceux de la Région, des réunions avec notamment les Universités, les Conseils généraux, les Communautés d'agglomération et les opérateurs de l'Etat ont eu lieu pour préparer le CPER.

Par ailleurs, le projet de CPER a été mis en cohérence avec les grands programmes (PO FEDER/FSE,...) et a pris en compte de nombreux plans, schémas et stratégies (ex : Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE)).

9. Méthodologie de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du CPER a été menée comme suit :

- Analyse de l'articulation du CPER avec les plans et programmes.
- Etat initial : reprise de l'évaluation environnementale stratégique du PO FEDER/FSE¹.
- Détermination des enjeux environnementaux
- Analyse de chacun des volets du CPER
- Analyse des effets sur les sites Natura 2000
- Définition de mesures d'évitement et de réduction portant sur les points de vigilances identifiés
- Définition d'indicateurs de suivi des effets du CPER sur l'environnement en ciblant les incidences négatives et points de vigilance définis

¹ Source: ESE PO FEDER/FSE Edater, 2014.



Principales difficultés rencontrées lors de l'évaluation environnementale :

Le manque de précision des éléments évalués implique un exercice « théorique » dont l'objectif principal est de favoriser une prise en compte maximale des enjeux environnementaux en amont des projets. Par ailleurs, l'évaluation aurait méritée d'être initiée plus en amont du projet afin d'être en mesure d'apporter pleinement sa plus-value dans l'élaboration du CPER.

10. Conclusion générale de l'évaluation environnementale

Une probabilité d'**incidences positives** (via le volet « Transition Ecologique et Energétique » principalement) et d'**incidences négatives** (via le volet « Mobilité multimodale » principalement) a été mis en évidence sur certaines dimensions de l'environnement.

Il réside, à ce stade, une incertitude sur l'analyse de certaines incidences, et leur ampleur, liées par exemple à la non localisation des actions. Par ailleurs, les opérations éligibles n'ont pas pu être analysées de façon approfondies car elles n'ont pas fait l'objet d'une description précise.

Sur le réseau Natura 2000, des incidences négatives principalement pourront être engendrées par les opérations éligibles (travaux). **Des incidences positives peuvent être attendues du volet « Transition écologique »**. Cette analyse a fait l'objet d'une première approche qui sera à approfondir au moment de la mise en œuvre concrète des opérations retenues.

Des critères d'éco-conditionnalité sont proposés : ils visent à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions du point de vue écologique et énergétique. Ils permettent d'éviter d'éventuelles incidences négatives ou de conforter les effets positifs des projets favorables à l'environnement.

Cependant, les incidences réelles et certaines de la mise en œuvre du CPER dépendront des opérations concrètement financées pendant la durée du CPER et ne seront mesurables qu'a posteriori.

Globalement, le CPER montre un **effort de prise en compte de l'environnement régional notamment par la mise en cohérence des politiques publiques.**